



Médiation pénale : principes et déroulement

La médiation pénale, alternative aux poursuites, est un processus minutieux de règlement des conflits pénaux qui demande la mise en relation d'une victime et de l'auteur pour que chacun s'exprime puis se rencontre en présence d'un médiateur qui est habilité à pratiquer des médiations par le Procureur de la République.

Durée : heures (jours)

Public

- Médiateurs pénaux nouvellement embauchés

Prérequis

- Être médiateur au sein d'une association de France Victimes

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'expliquer le cadre et le processus de médiation.
- Mener une médiation pénale suivant un protocole, des règles déontologiques et des bonnes pratiques.
- Expliquer aux parties le résultat de la médiation.
- Rendre compte au tribunal de l'accord de médiation

Contenu de la formation

- Le cadre de la médiation
- Les acteurs de la médiation
- Les techniques de médiation
- Les différentes phases de la médiation
 - Le travail préliminaire
 - La rencontre préliminaire
 - La réunion de médiation
 - L'accord de médiation
- Le suivi de l'accord

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaire d'évaluation de la formation.